

Identification		Numéro de dossier : 1131183002
Unité administrative responsable	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'agglomération	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent	
Compétence d'agglomération	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels	
Projet	-	
Objet	Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.	

Contenu

Contexte

Le 21 mai 2013, l'Office de consultation publique de Montréal (l'OCPM) rendait public son rapport de consultation sur le projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* (le *Plan*), conformément au mandat donné par le comité exécutif de la Ville de Montréal à sa séance du 24 octobre 2012. Les recommandations contenues au rapport, décrites dans la partie 3 de celui-ci, et les suites proposées à ces recommandations sont expliquées au présent sommaire.

Le projet de *Plan* soumis à la consultation avait pour objectifs de soutenir dans le Vieux-Montréal un milieu de vie complet, de qualité, adapté à la vie quotidienne et générant sa propre vitalité l'année durant, d'affirmer l'identité du Vieux-Montréal tout en l'enrichissant, et enfin, de créer une destination renommée procurant une expérience authentique et enrichissante aux Montréalais et aux visiteurs de toutes provenances.

Depuis plusieurs décennies, le Vieux-Montréal est un territoire des plus dynamique au sein de la ville. Dans le cadre de diverses interventions, de nombreux développements sont en cours présentement, notamment:

- l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* a été renouvelée récemment pour la période 2012-2015;
- plusieurs projets de réfection du domaine public sont en cours de planification dont les rues Saint-Paul (première phase Berri à place Jacques-Cartier, 2014) et Saint-François-Xavier, le parc du Champ-de-Mars (2014) et la place Vauquelin (2015);
- des projets d'éclairage (Plan lumière, 2015) sont en planification pour les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques;
- la planification du projet d'aménagement d'une Cité de l'histoire et d'archéologie à la place D'Youville progresse, le musée de la Pointe-à-Callière vise une complétion pour le 375^e anniversaire de Montréal.

Par ailleurs, les partenaires privés de la Ville ne sont pas en reste:

- le Musée du costume et du textile du Québec vient de s'installer dans l'édifice du Marché Bonsecours;
- le développement du projet Cité Mémoire progresse, la diffusion devant public est prévue en 2015;
- plusieurs projets immobiliers sont en cours de réalisation sans compter les lancements récents des projets de construction résidentielle *30 Saint-Jacques* sur terrain un terrain municipal (suite à un appel public de propositions) et de rénovation / recyclage à des fins résidentielles *Penny Lane* des édifices de l'ancien hôtel Ottawa.

Décision(s) antérieure(s)

CE12 1743 - 24 octobre 2012 - mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne une consultation publique relative au projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*.

CM13 0487 - 17 juin 2013 - prendre acte du dépôt du rapport de l'OCPM sur le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*.

Description

En mandatant l'OCPM pour qu'il tienne une consultation publique relative au projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*, la Ville de Montréal conviait les Montréalais à prendre part à la réflexion et à déterminer avec elle les gestes à poser d'ici 2017 et au-delà afin de permettre au Vieux-Montréal de réaliser son plein potentiel. Dans son rapport, l'OCPM souligne que l'exercice de consultation autour du Plan a soulevé beaucoup d'intérêt et a démontré que les Montréalais sont attachés à leur quartier fondateur. En raison de ses multiples atouts, le quartier historique est une composante essentielle de l'identité montréalaise et métropolitaine, un élément rassembleur pour toute la collectivité.

L'OCPM a reconnu le bon travail effectué depuis plusieurs années en matière de conservation et de restauration du patrimoine bâti au sein du Vieux-Montréal. L'Office croit que ce travail devrait se poursuivre et souligne quelques éléments qui devraient être pris en compte à cette fin pour être à la hauteur de la signification et de la valeur identitaire du Vieux-Montréal. Les commentaires et principalement les quinze recommandations de la commission de l'OCPM seront abordés selon les thèmes suivants de son rapport:

- la personnalité du Vieux-Montréal;
- la fonction emblématique et de mémoire;
- le milieu de vie et de travail;
- le lieu de culture;
- la prééminence du Vieux-Montréal dans le paysage montréalais;
- la destination touristique à mettre davantage en valeur;
- la mise en oeuvre du Plan.

La personnalité du Vieux-Montréal

Pour l'OCPM, la personnalité du Vieux-Montréal tient à chacune des facettes suivantes: lieu de mémoire et d'identité, lieu de résidence et de travail et lieu de fréquentation, mais principalement, à son avis, à la première, c'est-à-dire à son histoire spécifique, à son patrimoine et aux différentes fonctions qu'il a assumées au fil du temps. Aux yeux de la commission, le Plan devrait d'abord contribuer à l'enrichissement de cet aspect de sa personnalité. En conséquence, tout en adhérant aux trois objectifs formulés par le projet de Plan présenté par la Ville, la commission recommande que le premier objectif du Plan soit l'affirmation et l'enrichissement de l'identité du Vieux-Montréal, à titre de centre historique.

La formulation des objectifs du Plan a été revue de manière à refléter davantage l'importance centrale accordée par le Plan à l'«Affirmation de l'identité du Vieux-Montréal et à son enrichissement»; la poursuite de cet objectif reposant dorénavant sur une stratégie s'articulant selon les trois axes suivants:

- Soutenir dans le Vieux-Montréal un milieu de vie complet, de qualité, adapté à la vie quotidienne et générant sa propre vitalité l'année durant;
- Protéger le paysage historique du Vieux-Montréal et encadrer son évolution;

- Créer une destination renommée procurant une expérience authentique et enrichissante aux Montréalais et aux visiteurs de la grande région métropolitaine, du Québec ou d'ailleurs.

Soutenir la fonction emblématique et de mémoire

Pour soutenir cette fonction incarnée par le Vieux-Montréal, l'OCPM considère qu'il est nécessaire avant tout de poursuivre les actions liées à la conservation et à la restauration du patrimoine bâti du Vieux-Montréal, de favoriser sa découverte, de bien encadrer son développement, d'agir sur les entrées du quartier et de renforcer le lien avec le fleuve et le Vieux-Port. La commission recommande en conséquence à la Ville:

- *de s'attaquer sans délai à l'implantation d'une signalisation d'interprétation historique et patrimoniale des endroits marquants du Vieux-Montréal;*
- *d'identifier comme priorité d'intervention pour 2017 le projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, de même que le déplacement de la bretelle Sanguinet;*
- *d'aménager la portion ouest de la place D'Youville d'une façon temporaire et légère, en attendant la construction par le musée de la Pointe-à-Callière de la Cité d'archéologie et d'histoire;*
- *de faire valoir auprès du gouvernement fédéral l'importance de respecter les principes directeurs d'aménagement émanant des consultations de 1985-1986 et de proposer à celui-ci de soutenir la complétion de l'aménagement du territoire du Vieux-Port, à titre de legs pour le 375^e anniversaire de Montréal;*
- *de clarifier le règlement d'urbanisme de manière à ce que l'évaluation de la hauteur possible d'une nouvelle construction au sein d'un îlot se fasse en fonction de la hauteur moyenne des bâtiments de l'îlot, et non en fonction de l'édifice le plus élevé.*

Le *Plan* comporte une mesure prévoyant le développement d'un plan d'interprétation pour le Vieux-Montréal. Prenant en compte la recommandation, la mesure a été précisée de manière à ce que le plan d'interprétation comprenne explicitement la mise en place d'éléments de signalisation à cette fin. De plus, le plan d'action qui guidera la mise en oeuvre du *Plan* reflétera la priorité donnée à cette mesure.

La recommandation de recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, est bien reçue puisqu'un tel projet fait partie des scénarios analysés dans le cadre de plusieurs des études portant sur ce secteur de la ville. Toutefois, il est acquis qu'un tel projet ne sera pas réalisable d'ici 2017 compte tenu de la complexité technique du déplacement de la bretelle de l'autoroute et de l'ampleur importante des coûts impliqués.

L'aménagement de la place D'Youville Ouest est un projet en cours de planification depuis plusieurs années qui s'accorde au développement du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire du musée de Pointe-à-Callière. Des travaux et des fouilles doivent se poursuivre durant les prochains mois dans le sol de la place et ne permettront pas de l'aménager même temporairement. Par ailleurs, des décisions déterminantes à propos du projet du musée seront prises au cours des tout prochains mois et les possibilités d'aménagement permanent de la place seront dès lors connues.

La Ville de Montréal a depuis les tout débuts encouragé voire soutenu le développement du Vieux-Port ainsi que l'aménagement de son site et, ce, en accord avec les principes directeurs de développement issus des consultations publiques de 1985-1986. Les orientations et les mesures mises de l'avant par le *Plan* reflètent très clairement cette position. La Ville de Montréal a déjà exprimé publiquement son appui aux derniers projets d'aménagement du Vieux-Port annoncés dans la «Vision de développement - Montréal sur le fleuve» et recevra favorablement tout investissement de la part du gouvernement fédéral pour la réalisation de tout ou partie de ceux-ci. Par ailleurs, en accord avec l'argumentaire de la recommandation et certains commentaires émis durant la consultation, il serait opportun de mener une réflexion en vue de mieux définir et affirmer le rôle du «front de fleuve» de la rue de la Commune et son double apport à la relation avec le fleuve et à la qualité d'ensemble du Vieux-Montréal. À cet effet, une mesure a été ajoutée au *Plan* en vue de réaliser la caractérisation du «front de fleuve» comprenant les immeubles ayant façade sur la rue de la Commune, le domaine public et le Vieux-Port, et de déterminer, sur la base des connaissances acquises, les interventions appropriées (notamment en termes d'aménagement des accès depuis le coeur du quartier vers le Vieux-Port).

La dernière proposition de l'OCPM porte sur un aspect important dans l'amélioration des pratiques de la Ville en matière d'analyse et d'encadrement des interventions dans le Vieux-Montréal - l'évaluation de la hauteur des nouvelles constructions. Cette proposition fait déjà partie des orientations mises de l'avant au chapitre «Le patrimoine à conserver, un patrimoine à créer», et une des trois mesures proposées en assurera spécifiquement la mise en oeuvre.

Le milieu de vie et de travail

Pour l'OCPM, soutenir un milieu de vie complet et de qualité dans le Vieux-Montréal renvoie à plusieurs problématiques telles le développement de la fonction résidentielle, le verdissement, les déplacements et le stationnement ainsi que les nuisances que peut générer la coexistence de diverses fonctions urbaines.

En conséquence, la commission de l'OCPM recommande:

- *d'augmenter l'offre en parcs de proximité et en espaces verts dans le Vieux-Montréal, en travaillant notamment sur les possibilités d'acquisition d'un terrain vacant en vue de le convertir en parc;*
- *de poursuivre sans délai la mise en oeuvre du Plan sectoriel de gestion des déplacements dans le Vieux-Montréal et de:*
 - *le doter d'un échéancier de réalisation;*
 - *examiner diverses hypothèses qu'elle soulève en vue de faciliter le stationnement;*
- *de documenter davantage la question des nuisances générées par l'achalandage des bars et des débits de boissons alcooliques, et de revoir les règles de contingentement à l'endroit de ces types d'établissements.*

En ce qui a trait à l'augmentation de l'offre en parcs et espaces verts, l'approche du *Plan* a été reformulée de manière à exprimer aussi l'attention que portera la Ville aux opportunités qui pourraient se présenter et qui permettraient d'augmenter l'offre en cette matière. L'acquisition d'un terrain vacant fera certainement partie des possibilités auxquelles la Ville sera attentive. Le Plan met par ailleurs de l'avant une orientation qui peut mener à une diversité de scénarios de verdissement.

La mise en oeuvre du *Plan sectoriel de gestion des déplacements* demeurant une priorité de la Ville, un schéma de déploiement de ses mesures a été élaboré en 2011 pour guider et coordonner les interventions de la Direction des transports et de l'arrondissement de Ville-Marie, et suit son cours. Les diverses hypothèses proposées par l'OCPM seront à considérer au moment de l'élaboration d'un plan de stationnement spécifique au Vieux-Montréal, qui est une des mesures importantes du *Plan sectoriel* encore à réaliser.

L'arrondissement de Ville-Marie poursuivra la «gestion» du bruit et des incivilités générées par l'achalandage des bars et des débits de boissons alcooliques dans le Vieux-Montréal et ajustera ses actions et les mesures déjà en place au besoin. En ce sens, le contingentement réglementaire pourrait être un moyen adopté suite à une nouvelle analyse de la situation de ces usages avec permis «d'alcool».

Le lieu de culture

Pour l'OCPM, il est important que le Vieux-Montréal demeure un lieu de culture qui soit le témoin de ce qui nous distingue et qui fasse honneur à la créativité montréalaise. Trois enjeux, à son avis, concernent cet aspect de la personnalité du Vieux-Montréal: favoriser une offre commerciale de qualité, envisager d'autres façons de faire en matière d'animation de rue, et enfin, rehausser la qualité de la place Jacques-Cartier. À ce chapitre, la commission fait trois recommandations à la Ville:

- *de mettre en place, en collaboration avec la SDC du Vieux-Montréal, un programme incitatif destiné à favoriser davantage la diversification commerciale dans le quartier voire à augmenter la qualité des produits offerts;*
- *d'encadrer les activités liées à l'animation du Vieux-Montréal par une programmation d'activités culturelles élaborées en amont par la Ville avec l'aide de partenaires;*
- *d'utiliser les moyens réglementaires requis pour améliorer la place Jacques-Cartier, en appui à l'orientation du Plan visant à une nouvelle entente d'occupation du domaine public par les cafés-terrasses et les kiosques d'artisans.*

La Ville identifiera les moyens appropriés pour diversifier et améliorer l'offre commerciale du quartier en

s'appuyant sur l'étude et l'analyse approfondies des besoins et du potentiel de développement commercial au sein du Vieux-Montréal. Et pour ce faire, le *Plan* confirme que la SDC sera un partenaire privilégié de la Ville. La suggestion de l'OCPM de mettre en place un programme incitatif est reçue avec intérêt, et fera certes partie de la panoplie de moyens qui seront examinés pour parvenir à une diversification optimale de l'offre commerciale.

L'animation publique dans le Vieux-Montréal est assurée par le Vieux-Port, par la Société de développement commercial, par des amuseurs et artistes de rue encadrés par l'arrondissement de Ville-Marie, par l'arrondissement lui-même ainsi que par plusieurs partenaires culturels. Grâce notamment à la Table de concertation du Vieux-Montréal, à la collaboration des acteurs et au contrôle exercé par les autorités municipales, la qualité et la cohérence des activités en regard de l'authenticité des lieux est généralement au rendez-vous. En cette matière, le défi réside surtout dans le fait de permettre que se déroulent des activités variées aux caractéristiques tout aussi variées, en différents lieux, dans un quartier de plus en plus habité et occupé, et où l'espace est somme toute relativement restreint. La Ville reçoit avec intérêt la recommandation de l'OCPM d'autant plus qu'elle peut s'inscrire dans l'approche de concertation mise de l'avant par le *Plan* pour favoriser une cohabitation harmonieuse au sein du Vieux-Montréal.

L'OCPM appuie clairement l'orientation mise de l'avant par le *Plan* pour améliorer la qualité visuelle de la place Jacques-Cartier, la Ville proposant à cette fin un projet qui vise à impliquer davantage tous les acteurs concernés dans la recherche d'une plus grande qualité des installations occupant le domaine public. C'est notamment pour dépasser l'approche réglementaire - et les résultats mitigés obtenus durant les dernières années - que la Ville propose d'explorer en plus une voie différente d'encadrement. Par ailleurs, l'arrondissement de Ville-Marie poursuivra l'application de l'ensemble de sa réglementation dans le Vieux-Montréal, y compris à la place Jacques-Cartier.

La prééminence du Vieux-Montréal dans le paysage montréalais

La protection des vues vers et depuis le Vieux-Montréal ainsi que la préservation de la prééminence visuelle et physique du Vieux-Montréal dans le paysage montréalais sont deux orientations majeures mises de l'avant par le Plan. Pour l'OCPM, elles justifient l'importance de réaliser un exercice rigoureux de planification de l'ensemble du secteur situé au nord-est du quartier historique. Il faut réfléchir dès maintenant aux paramètres souhaitables pour l'aménagement de tout ce secteur qui, rappelle-t-il, constitue en quelque sorte le parvis nord-est du Vieux-Montréal. En conséquence, la commission de l'Office recommande:

- *de tenir un exercice public de planification de l'ensemble du territoire qui surplombe l'autoroute Ville-Marie et ses abords, depuis la rue Saint-Urbain jusqu'à la rue Saint-Hubert;*
- *d'imposer un moratoire sur le développement privé dans le secteur situé entre le Palais des congrès et le Centre de recherche du CHUM pendant la tenue de cet exercice.*

La Ville accueille avec intérêt la recommandation de l'OCPM quant à la tenue d'un exercice de planification du territoire surplombant l'autoroute Ville-Marie d'autant plus que celui-ci est identifié comme secteur de planification détaillée au Plan d'urbanisme. La planification de ce secteur a été jusqu'à maintenant fortement arrimée aux projets de Quartier de la santé et d'agrandissement du Palais des congrès qui ont tous deux tardé à se préciser. C'est tout de même dans ce cadre que plusieurs études ont été menées jusqu'à tout récemment, visant notamment l'intégration visuelle du CHUM au secteur, l'aménagement du domaine public et du pourtour de la station de métro Champ-de-Mars, ainsi que le recouvrement de l'autoroute et le déplacement des bretelles d'accès et de sortie Sanguinet / Hôtel-de-Ville. Avec la publication de cette dernière étude, les conditions sont maintenant réunies pour la relance des travaux de planification de tout ce secteur et pour le développement, en corollaire, d'orientations visant la protection et la mise en valeur du paysage historique du Vieux-Montréal.

En ce qui a trait au volet «moratoire sur le développement privé» de la recommandation, il est important de signaler que l'essentiel des terrains compris dans le secteur situé entre le Palais des congrès et le Centre de recherche du CHUM appartient à des organismes publics. De plus, la réserve foncière enregistrée récemment par le gouvernement du Québec pour un agrandissement éventuel du Palais des congrès vise pratiquement tous les terrains privés qui ont un potentiel de développement dans le secteur. L'imposition d'un moratoire sur le développement privé dans ce secteur serait peu utile dans les

circonstances.

La destination touristique à mettre davantage en valeur

L'OCPM appuie les orientations et les mesures proposées par la Ville visant une meilleure coordination des efforts de promotion touristique du Vieux-Montréal. À court terme, cependant, et sans attendre la mise en place d'une stratégie spécifique de promotion pour le Vieux-Montréal, l'Office considère que certaines initiatives doivent être prises afin de guider le visiteur vers le quartier historique. Ainsi, tout en appuyant le constat du Plan à l'effet qu'il y a un manque flagrant de signalisation visant à orienter le visiteur vers le Vieux-Montréal ou au sein de celui-ci, la commission recommande à la Ville de mettre en place sans délai une signalisation d'orientation à cet effet.

La mesure recommandée par l'OCPM, déjà proposée par le *Plan*, constituera une des priorités de sa mise en œuvre.

La mise en oeuvre du Plan: les conditions de réussite

Pour donner tous les résultats attendus, l'OCPM considère qu'il faut assortir le Plan de priorités et d'échéanciers appropriés, d'assurer la cohérence dans les interventions publiques, de même que leur suivi systématique, et, enfin, de tabler sur l'adhésion et l'implication des partenaires. La commission recommande en conséquence:

- *de bonifier le Plan en lui adjoignant un plan d'action, doté d'objectifs ciblés, d'un échéancier de réalisation, et de l'assujettir à un mécanisme public d'évaluation de son état d'avancement;*
- *de mettre en place une entité légère de coordination, de concertation et d'information, entièrement dédiée au Vieux-Montréal;*
- *de reconnaître explicitement l'apport de la Table de concertation du Vieux-Montréal dans la mise en oeuvre du Plan et d'examiner le rôle spécifique qu'elle peut y jouer.*

D'une part, la recommandation de l'OCPM d'adjoindre au *Plan de protection et de mise en valeur* un plan d'action pour guider l'intervention municipale et celle de ses partenaires, est tout à fait pertinente considérant le nombre de mesures mises de l'avant, leurs natures et leurs portées variables. Un tel plan d'action sera élaboré suite à l'adoption de la version finale du Plan par les instances municipale et d'agglomération; l'année 2017 y constituera un repère temporel important.

D'autre part, la Ville propose pour la mise en oeuvre une structure légère qui tient compte du fait que la responsabilité de la gestion du territoire protégé est celle d'un seul arrondissement de la Ville. Cette structure reflète les compétences de l'arrondissement de Ville-Marie et des services corporatifs, plus particulièrement de la Direction de la culture et du patrimoine, et conséquemment établit une répartition claire des responsabilités. La démonstration n'a pas été faite de l'opportunité de mettre sur pied une nouvelle structure, une entité autonome distincte de l'arrondissement et des services centraux. En plus, le mode d'organisation proposé par la Ville - et déjà mis en place - permet d'explorer avec les partenaires le rôle de la Table de concertation du Vieux-Montréal dans le suivi de la mise en oeuvre du Plan; l'arrondissement de Ville-Marie soutient pleinement les membres de la Table qui sont à revoir plus précisément le fonctionnement et les mandats à se donner, et qui ont déjà l'expérience des débats et des réflexions entourant les projets publics et privés projetés par le passé dans le Vieux-Montréal.

Justification

Le projet révisé de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* soumis pour adoption répond à l'essentiel des préoccupations et des recommandations formulées au rapport de consultation de l'OCPM, compte tenu notamment que plusieurs de ces recommandations correspondaient à des orientations mises de l'avant par le Plan.

L'adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* permet de mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur accordées au statut de «site patrimonial déclaré» du Vieux-Montréal, de prendre le relais du Plan d'action de 1998 et de doter la Ville d'un cadre d'intervention intégré pour le déploiement des investissements publics issus de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* mais aussi pour des actions concertées et coordonnées d'amélioration de la qualité du milieu

de vie, de mise en valeur des caractéristiques uniques du territoire et de promotion du Vieux-Montréal.

Enfin, l'adoption du *Plan*, fixant définitivement les orientations de la Ville et les mesures à mettre de l'avant pour le Vieux-Montréal durant les années à venir, permettra d'entreprendre la rédaction du Plan d'action lequel, par la mise en lumière des priorités d'action et l'établissement de plans de travail et d'échéanciers appropriés, guidera la mise en oeuvre de ces mesures.

Aspect(s) financier(s)

Le Plan de protection et de mise en valeur ne comporte pas comme tel d'enjeux financiers. Les investissements identifiés dans le *Plan* sont déjà intégrés au Programme triennal d'immobilisation ou au budget de fonctionnement de la Ville et de l'arrondissement Ville-Marie. À ce titre, il est opportun aussi de rappeler le renouvellement récent de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* pour la période 2012-2015.

Développement durable

Les objectifs du *Plan* visant à entretenir le territoire, l'aménager avec soin et continuer d'en faire une destination de tourisme durable sont conformes au principe du développement durable reconnu par l'UNESCO qui prévoit la sauvegarde des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable.

Impact(s) majeur(s)

Le Vieux-Montréal constituant le coeur historique de la ville, le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* est un outil qui permettra de placer le «site patrimonial» du Vieux-Montréal au coeur des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Opération(s) de communication

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

29 août 2013 :	Adoption du <i>Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal</i>
Septembre 2013 :	Édition du document final du <i>Plan</i>
Octobre - novembre 2013 :	Rédaction d'un Plan d'action pour la mise en oeuvre des mesures du <i>Plan</i>

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

--	--

Responsable du dossier

Claude DAUPHINAIS

Architecte - Planification

Tél. : 872-2697

Télécop. : 872-1153

Endossé par:

Josée ASSELIN

Chef de section - soutien

Tél. : 514-872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endossement : 2013-07-23 11:11:41

Numéro de dossier : 1131183002